

LA FRANCE FACE AU CONFLIT ISRAËLO-PALESTINIEN

(Nina Guyonvarch)

Introduction: Le 22 septembre 2025, au cours de l'assemblée générale présidée par Emmanuel Macron et Mohammed Ben Salmane, la France a reconnu l'État de Palestine. Il s'agit majoritairement d'une action symbolique de soutien, qui va intensifier le poids politique de la Palestine et ses relations diplomatiques internationales, permettre la création d'une ambassade palestinienne. Le conflit israélo-palestinien, né dans le sillage du démantèlement de l'Empire ottoman (partition du territoire en 1919 et abolition en 1923) dont faisait partie la Palestine, est devenu l'un des foyers de tension les plus durables du XX^e siècle au Moyen-Orient. Après 1920, la Palestine est sous mandat britannique et la France perd son influence directe sur ce territoire. Elle y conserve cependant une présence culturelle et religieuse (avec la protection des chrétiens d'Orient, la présence des Lieux saints comme par exemple l'Église du Saint-Sépulcre à Jérusalem où se trouve le tombeau du Christ). Dès le mandat britannique le conflit en Palestine s'enracine (avec les émeutes meurtrières de 1929 opposant juifs et musulmans dont le bilan est de 133 décès juifs et de 110 décès musulmans, ou la Grande Révolte arabe de 1936–39 où les palestiniens se révoltent contre le mandat britannique et l'immigration juive), mais la France reste spectatrice et conserve une position marginale. Dès lors, nous pouvons nous demander comment la France, puissance historiquement liée au Moyen-Orient, a réagi face à l'évolution du conflit israélo-palestinien, entre engagement diplomatique, ambitions régionales et contraintes internationales, de 1920 à 2011 ?

Dans un premier temps nous verrons que de 1920 à 1960, la France est en retrait, entre héritage colonial et position ambiguë face à la naissance du conflit. Puis nous verrons le tournant gaullien de 1967 à 1979 qui sépare la France entre la conservation d'Israël et la cause palestinienne. Enfin, nous verrons que de 1980 à 2011, la France se place en médiatrice du conflit en apportant son soutien à la paix et à la reconnaissance palestinienne.

I. 1920–1967: La France en retrait, entre héritage colonial et position ambiguë face à la naissance du conflit

A. La création d'Israël en 1948 : on observe une France prudente et divisée

L'une des origines du conflit israélo-palestinien est la déclaration de Balfour en 1917 (déclaration publique publiée par le gouvernement britannique en 1917, pendant la Première Guerre mondiale, annonçant son soutien à l'établissement d'un «foyer national pour le peuple juif» en Palestine, qui était alors une région ottomane avec une petite minorité juive). Après 1945 arrive le contexte du traumatisme de la Shoah (le génocide des juifs durant la seconde guerre mondiale) qui donne à la France et aux autres grandes puissances une opinion favorable à la création d'un État juif. Ainsi, le 22 novembre 1947, un plan de partage de la région est soumis au vote des membres de l'ONU. Il propose la création de deux États : l'un juif (sur 55 % du territoire), l'autre arabe (sur 45 % du territoire), ainsi que la mise sous contrôle international de Jérusalem. Tous les pays arabes s'y opposent, mais l'URSS et ses alliés, pourtant hostiles au sionisme, votent pour le projet. Staline y voit l'opportunité de profiter de la faiblesse britannique pour accroître son influence dans la région. Le 14 mai 1948 signe la fin du mandat britannique et la naissance de l'État d'Israël avec la proclamation d'Indépendance d'Israël par David Ben Gourion, chef exécutif de l'agence juive. La France reconnaît Israël un an après sa création, en 1949, et ce, dans le contexte d'une France cherchant à garder son influence géopolitique historique dans la région. Elle a été l'un des premiers pays à établir des relations diplomatiques avec Israël, le 11 mai 1949, comme l'a annoncé plus tard le ministère des Affaires étrangères français, qui a ensuite ajouté: «La France a établi une relation bilatérale solide avec Israël, marquée par un soutien constant à l'existence de cet État.» La relation entre la France et Israël se nourrit notamment de la présence en Israël d'une importante communauté française et francophone et, en France, de la

première communauté juive d'Europe. Toutefois, la France garde des réserves sur le sort et les conditions de vie des réfugiés palestiniens et n'offre que peu de soutien concret aux Palestiniens à ce stade. En effet, durant les années suivant la Seconde Guerre mondiale, les relations franco-palestiniennes sont ambiguës et la diplomatie française reste volontairement discrète sur le conflit israélo-palestinien afin d'éviter une montée des tensions dans la région.

B. L'alliance franco-israélienne : le conflit vu à travers le prisme anti-nassérien

Il y a eu en 1956 une coopération militaire puis nucléaire entre Paris et Tel-Aviv suite à la guerre de Suez ou Crise du canal de Suez de 1956 qui entraîne une alliance entre la France, Israël et le Royaume-Uni contre l'Égypte. La crise du canal de Suez est une offensive militaire israélienne en Égypte qui sert de prétexte à la France et au R-U pour occuper le canal de Suez, suite à la nationalisation du canal de Suez par le président égyptien Gamal Abdel Nasser, figure du nationalisme arabe, le 26 juillet 1956. En effet, en octobre 1956, la France et le R-U s'allient avec Israël qui souhaite également agir contre Nasser, depuis que celui-ci a interdit aux navires israéliens l'accès au canal de Suez et au golfe d'Akaba. L'armée israélienne a envahi le 29 octobre la bande de Gaza et le Sinaï égyptien avant d'atteindre la zone du canal, suivie par la France et le Royaume-Uni qui ont bombardé l'Égypte dès le 31. Ainsi, la France se positionne clairement du côté israélien durant ce conflit, sans considération pour la question palestinienne. Par ailleurs, au lendemain de la crise de Suez en 1956, la France et Israël ont coopéré afin d'obtenir la bombe atomique, en construisant l'usine nucléaire de Dimona, dans le désert de Néguev. Cette coopération nucléaire est notamment résumée par l'historien Pierre Razoux dans son article *Israël et la dissuasion nucléaire* : «Paris construit clé en main l'usine nucléaire de Dimona, dans le désert du Néguev, puis se désengage au début des années 1960, suite aux injonctions du général de Gaulle qui sait désormais pouvoir compter sur une arme atomique française opérationnelle, et qui souhaite se démarquer d'Israël pour promouvoir la nouvelle politique arabe de la France. Les États-Unis d'Amérique prennent alors le relais et encadrent de près le programme nucléaire militaire israélien». Ce revirement sur le nucléaire est le reflet d'un mouvement plus large, amorcé par Charles de Gaulle et renforcé après la fin de la guerre d'Algérie. Il cherche notamment à renforcer les liens de la France avec les pays arabes.

II. 1967–1979: Le tournant gaullien : la France tiraillée entre la conservation d'Israël et la cause palestinienne

A. 1967, la guerre des Six Jours marque une rupture avec Israël

La guerre des Six Jours montre une évolution du conflit avec notamment l'occupation illégale des territoires palestiniens. Du 5 au 10 juin 1967 a eu lieu une guerre entre Israël et ses voisins: la guerre des Six Jours. Il s'agit de la troisième guerre israélo-arabe (après celle de 1948-1949 et celle de 1956) et se déclenche après une dégradation progressive de la situation régionale : le 18 mai, l'Égypte avait demandé le retrait des observateurs des Nations unies à la frontière israélo-égyptienne et avait fermé le lendemain le golfe d'Aqaba aux navires se rendant en Israël, prélude à un blocus naval. Au niveau diplomatique, l'alliance entre l'Égypte et la Syrie avait été renforcée par l'adhésion de la Jordanie et de l'Irak le 4 juin. Israël était alors encerclée et c'est pour rompre cet encerclement que son gouvernement avait décidé d'intervenir militairement contre ses voisins. La guerre a permis à Israël de remporter une grande victoire militaire en détruisant le potentiel militaire des États arabes et de conquérir de nombreux territoires voisins tels que le Sinaï, la bande de Gaza, la Cisjordanie et le Golan, ensuite désignés sous le nom de territoires occupés, ainsi que la ville de Jérusalem. Après la guerre, en novembre 1967, l'ONU adopte la résolution 242 qui prévoit le retrait israélien de territoires palestiniens occupés. Suite à cette guerre de Six Jours, la France alors sous la direction du général De Gaulle rompt partiellement son alliance et condamne Israël, suspend les ventes d'armes, et appelle au respect du droit international. La France décide ensuite de se

rapprocher des pays musulmans du Moyen-Orient, initiant ainsi la naissance de la «politique arabe» française, c'est-à-dire une recherche d'équilibre et de dialogue avec les pays arabes.

B. L'émergence de la cause palestinienne avec sa reconnaissance progressive

Au cours des années 1970, la Palestine devient un acteur diplomatique avec l'OLP (Organisation de libération de la Palestine) qui est une organisation palestinienne politique et militaire, créée le 28 mai 1964 à Jérusalem. Depuis sa création, l'OLP, qui comporte des institutions politiques, s'est présentée comme un mouvement de résistance armée représentant les Palestiniens. Le 22 novembre 1974, avec le soutien de la France, l'Assemblée générale des Nations unies lui accorde le statut d'observateur et elle est reconnue comme «représentant légitime du peuple palestinien». La France soutient ainsi le droit des Palestiniens à l'autodétermination (le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes). En effet, en 1980, lors de la visite du président français au Moyen-Orient, a eu lieu une entrevue entre Giscard d'Estaing (président français) et Yasser Arafat (président de l'OLP) où d'Estaing parle du «droit à l'autodétermination du peuple palestinien». De plus, l'OLP est signataire des accords d'Oslo de 1993. Ces accords sont le résultat d'un ensemble de discussions menées en secret entre des négociateurs israéliens et palestiniens à Oslo en Norvège, pour poser les premiers jalons d'une résolution du conflit, et consistaient en un énoncé des principes devant gouverner la mise en place d'une autonomie transitoire en Cisjordanie et à Gaza.

C. Le contexte régional : guerre du Kippour en 1973 et crise pétrolière

En 1973 a lieu la guerre du Kippour, qui est la quatrième guerre israélo-arabe et qui a opposé, du 6 octobre (jour du jeûne de Yom Kippour, férié en Israël, qui coïncidait cette année-là avec le Ramadan) au 25 octobre 1973, Israël à une coalition militaire arabe menée par l'Égypte et la Syrie dans la péninsule du Sinaï et sur le plateau du Golan, territoires respectivement égyptien et syrien occupés par Israël depuis la guerre des Six Jours. Après cette attaque surprise, Israël réussit à lancer des contre-offensives et faire face à ses assaillants. Par ailleurs, la France condamne toujours la politique israélienne d'occupation, soutient la résolution 242 (de 1967) de l'ONU demandant le retrait des territoires occupés par Israël contre la paix et promeut la solution à deux États (résolution 181) sur les frontières de 1961. Elle souhaite également que Jérusalem devienne la capitale des deux États. De plus, il y a à cette époque un renforcement du dialogue franco-arabe, notamment pour des raisons économiques et énergétiques.

III. 1980–2011: La France médiatrice : soutien à la paix et à la reconnaissance palestinienne

A. Les années Mitterrand de 1981 à 1995, entre équilibre et reconnaissance

Il y a eu en 1982 une visite du président français François Mitterrand à la Knesset (parlement monocaméral de l'État d'Israël, dont le siège est à Jérusalem): il s'agit de la première visite d'un chef d'État français en Israël. Durant cette visite, Mitterrand exprime devant la Knesset le projet de création d'un État palestinien. En effet, à cette époque, la France soutient la cause palestinienne et donc la création d'un État palestinien, vivant dans des frontières sûres et reconnues, avec Jérusalem comme capitale de ces deux États. Il réaffirme également le droit à la sécurité d'Israël et à l'État pour les Palestiniens. Cette période a également vu l'inclusion de l'OLP dans les négociations avec le soutien de la France, notamment lors du Sommet de Venise où a été rédigée la déclaration de Venise, qui est un accord publié par le comité économique de la Communauté économique européenne (CEE), réuni le 13 juin 1980 avec l'OLP. Cet accord a appelé à la reconnaissance des droits des Palestiniens à l'autonomie gouvernementale et aux droits de l'OLP à participer aux initiatives de paix. La France a également eu un rôle actif dans les conférences internationales pour la paix comme à Madrid à partir du 30 octobre 1991. La conférence de Madrid de 1991 est la première tentative de la communauté internationale d'engager un processus de paix au Moyen-Orient, par le biais de

négociations impliquant Israël et les pays arabes dont la Syrie, le Liban, la Jordanie et la Palestine. Cette conférence a permis de favoriser des discussions de paix qui ont conduit aux accords d'Oslo de 1993 et au traité de paix israélo-jordanien de 1994 (second traité de paix israélo-arabe).

B. Années 1990–2000 : la France et le processus de paix d'Oslo

Dans les années 1990-2000, le président Chirac avait une forte popularité dans le monde arabe, notamment du fait de sa visite en 1996 à Jérusalem, qui s'est transformée en incident diplomatique et lui a permis de devenir la figure symbolique de celui qui a dit "non" à Israël. En effet, durant sa visite, il s'est emporté contre les mesures de sécurité imposées par la police israélienne, qui lui empêchaient d'aller au contact des Palestiniens. De plus, durant cette période, la France a apporté un important soutien financier et politique à l'Autorité palestinienne et a condamné en 2000 la colonisation israélienne ainsi que la répression par Israël durant la Seconde Intifada (une Intifada est un soulèvement ou une révolte populaire. La seconde Intifada désigne les affrontements entre Palestiniens et soldats israéliens à Ramallah le 20 octobre 2000).

C. La France, entre affirmation diplomatique et perte d'influence de 2000 à 2011

La France apporte toujours à la Palestine un soutien financier, politique et humanitaire. En effet, elle consacre des sommes considérables à l'aide aux Territoires palestiniens (plus de 500 M€ sur la période 2008-2017) et les territoires palestiniens demeurent le premier bénéficiaire de l'aide budgétaire française. En outre, l'AFD (Agence Française de Développement) a financé environ quatre-vingt projets depuis les années 2000 au sein des Territoires palestiniens, pour un montant total d'environ 473 M€. Parmi ces projets, treize ont concerné le domaine de l'eau et de l'assainissement. Selon les estimations de l'AFD, ces projets ont permis à 800 000 personnes de gagner un accès à l'eau potable ou de bénéficier d'une amélioration de la qualité du service d'eau potable. L'AFD soutient également des projets du secteur privé dans la zone industrielle de Bethléem, conformément à des engagements pris en 2008. Par ailleurs, en 2002, à la suite de l'opération rempart lancée par Israël sur les infrastructures terroristes palestiniennes, les relations entre la France et ses alliés dans la région se dégradent, ce qui la prive alors de son rôle de médiateur et génère davantage de tensions. Cette situation entraîne un retournement de la diplomatie française qui cherche à tout prix à retrouver son rôle de médiateur. En 2010, la France a rehaussé le statut de la Délégation générale de Palestine en France, devenue la Mission de Palestine, avec à sa tête un ambassadeur. Puis en 2011, la France a soutenu la reconnaissance de la Palestine à l'UNESCO. Cependant, l'influence française est limitée face aux États-Unis et au blocage du processus de paix, la rendant un acteur presque totalement impuissant, aux actions sans grandes répercussions et à la valeur souvent uniquement symbolique.

Conclusion: De 1920 à 2011, la France passe d'une position marginale et pro-israélienne à une diplomatie d'équilibre puis à un soutien affirmé à la cause palestinienne. Ainsi, la France promeut une solution à deux États (résolution 181 de l'Assemblée générale des Nations unies), une solution juste pour les réfugiés (résolution 194), la fin de l'occupation israélienne (résolution 242 du Conseil de sécurité des Nations unies) et la préservation du statut de Jérusalem (résolutions 476 et 478). La France appelle également Israël au plein respect du droit international humanitaire qui s'applique dans les territoires palestiniens. La France se veut donc médiatrice du conflit israélo-palestinien, mais ses efforts se heurtent aux rapports de force dominés par les États-Unis, à l'inefficacité des processus de paix et à son propre manque d'influence. Depuis 2011, la France continue de défendre la solution à deux États, mais son influence au Moyen-Orient reste minime et fragilisée par les crises régionales (Syrie, Iran, montée des extrémismes).